

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2021

**Membres présents** MM. Jacques-André Boquet, Jérôme Ducher, Didier Lamoureux, Nicolas Deuquet, Sylvain Mauchaussat, Mme Isabelle Evrard, MM. David Lamoureux, Xavier Devaux Mmes Arnela Salkanovic Tessier, Aurélia Fluteau, Isabelle Martini, M. Rémi Durin, Mme Françoise Demonja.

**Membres excusés :**

**Secrétariat de séance :** Madame Arnela Salkanovic-Tessier est nommé secrétaire de séance.

---

### Adoption du compte rendu du conseil municipal du 28 octobre 2021 :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 28 octobre 2021.

**Informations du maire dans le cadre de ses délégations :** Pas d'objet.

### ORDRE DU JOUR :

#### 1 – Finances communales

#### Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2022

L'article L1612-1 du CGCT (modifié par ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 – art 3) est rappelé :  
« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget soit au 15 avril ou jusqu'au 30 avril l'année de renouvellement des organes délibérants, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide à l'unanimité de donner son autorisation au maire pour engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2022, les dépenses d'investissement suivantes :

Chapitres	BUDGET PRINCIPAL 2021		BUDGET ASSAINISSEMENT 2021	
	Crédits ouverts + DM	1/4	Crédits ouverts + DM	1/4
20	2 000.00€	500.00€	10 000.00€	2 500.00€
21	163 758.80€	40 939.70€	47 905.90€	11 976.48€
23	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€

#### 2 – Domaine patrimonial et bâtiments communaux (demandes d'aides financières)

## **OBJET : Fonds Boost'Comm'Une sur travaux sanitaires école primaire – fiche projet 2**

Monsieur Lamoureux, 3ème Adjoint, Responsable de la commission voirie, assainissement, bâtiment et Patrimoine rappelle la délibération 2021-05-01 sollicitant pour 2021 une subvention dans le cadre du contrat Boost'Comm'Une signé avec le Département pour les travaux de rénovation des sanitaires de l'école, fiche projet n°2. Une somme de 1 574.70€ a été accordée, la DETR (délibération 2020-08-07) sollicitée, elle, n'a pas été obtenue.

Considérant le programme de travaux à réaliser sur 2022 : changement des menuiseries du local communal, sis 18 rue des Pradelles ; peintures, sols et douches dans les gîtes.

Considérant le projet des gros travaux du bloc Ecole-Mairie-Cantine-Logement communaux,

Il est proposé à l'assemblée d'annuler cette fiche projet. Un nouveau plan de financement pour la seule partie plomberie et électricité sera proposé avec uniquement une demande de DETR 2022, délibération à suivre. Les crédits restants seront utilisés sur les travaux de menuiseries du local communal, 18 rue des Pradelles et la rénovation intérieure des gîtes (sols, peintures et douches), délibérations à suivre.

Après modification, les crédits restant à consommés seront :

Enveloppe au titre du contrat 2020/2022 :	22 260,00€
Fiche projet 1, logements communaux :	13 876.31€
Solde :	8 383.69€

à dispatcher sur les projets de travaux 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 12 voix pour et 1 abstention, approuve les modifications ainsi présentées ; approuve les modifications ainsi présentées ; demande l'annulation de la fiche projet 2, « rénovation des sanitaires de l'école » ; mandate Monsieur le 1er Adjoint, pour la suppléance du Maire, pour effectuer les démarches nécessaires aux effets ci-dessus.

## **Rénovation énergétique d'un bâtiment communal « Tiers Lieu La Maison d'Icelle » – demande d'aides et Plan de financement**

Monsieur Lamoureux, 3ème Adjoint, responsable de la commission voirie, assainissement, bâtiment et patrimoine présente le projet de rénovation énergétique du local communal sis 18 rue des Pradelles. Des devis ont été demandés. Il propose le plan de financement suivant :

### **Coût total des travaux (HT) : 21 828.16 € soit 26 193.79 € TTC**

DETR(Rubrique 14, 40 % du HT) :	8 731.26€
DSIL (20% du HT) :	4 365.63€
Fonds Boost'Comm'Une : 20% :	4 365.63€
Total aides et subventions :	17 462.52€
Part communale (fonds propres) :	8 731.27€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement présenté, les crédits seront inscrits au budget 2022 ; demande à bénéficier de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et du fonds Boost'Comm'Une pour les travaux ; mandate Monsieur le 1er Adjoint, pour la suppléance du Maire, pour effectuer les démarches nécessaires aux effets ci-dessus.

### **Gîtes touristiques :**

**Travaux de rénovation intérieure des 5 gîtes communaux Chemin des Sillons – demandes d'aides et plan de financement.**

Monsieur Lamoureux, 3ème Adjoint, responsable de la commission voirie, assainissement, bâtiment et patrimoine présente le projet de rénovation intérieure des 5 gîtes communaux : réfections des sols et peintures et remplacement des douches. Des devis ont été demandés.

**Coût total des travaux (HT) : 52 117.00€ soit 62 540.40€ TTC dont :**

10 094.25€ HT (12 113.10€ TTC) pour la partie remplacement des douches

42 022.75€ HT (50 427.30€ TTC) pour la partie sols et peintures

Il propose le plan de financement suivant :

DETR (Rubrique 14, 40% du HT), sur base 10 094.25€ soit : 4 037.70€

Fonds de concours CCPD (10% du HT), sur base 42 022.75€ soit : 4 202.27€

Fonds Boost Commune (solde enveloppe), sur base 52 117.00€ soit : 4 018.06€

Total aides et subventions : 12 258.03€

Part communale TTC (fonds propres/emprunt) : 50 282.37€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le plan de financement présenté, les crédits seront inscrits au budget 2022; demande à bénéficier de la DETR au titre de 2022 ; demande à bénéficier du fonds de concours de la CCPD pour les travaux ; demande à bénéficier des crédits Boost'Comm'Une 2020/2022 pour les travaux, dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2022 ; mandate Monsieur le 1er Adjoint, pour la suppléance du Maire, à effectuer les démarches nécessaires aux effets ci-dessus.

**Travaux de restauration des sanitaires de l'école primaire– demande d'aides et plan de financement**

Monsieur Lamoureux 3ème Adjoint Responsable Commission Voirie Assainissement Bâtiment et Patrimoine rappelle la délibération 2020-08-07 sollicitant pour 2021 une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux de rénovation des sanitaires de l'école. La demande n'a pas été retenue sur 2021. Il est possible de reconduire la demande pour la programmation 2022.

Considérant le programme de travaux engagés pour 2022 (peintures et sols et douches dans les gîtes, changement des menuiseries du local communal 18, rue des Pradelles).

Considérant le projet des gros travaux du bloc Ecole-Mairie-Cantine-Logement communaux,

Il est proposé à l'assemblée de ne pas reconduire la demande déposée au titre de 2021 mais de solliciter une nouvelle demande au titre de la DETR 2022 uniquement pour la partie plomberie et électricité sachant que les matériaux pourront être réutilisés pour les futurs aménagements des gros travaux. Des devis ont été demandés.

Le plan de financement sera le suivant :

**Coût total des travaux (HT) : 5 619.98€ soit 6 743.97€ TTC**

DETR rubrique 4 (70% du HT) : 3 933.99€

Total aides et subventions : 3 933.99€

Part communale (fonds propres) : 2 809.98€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement présenté, les crédits seront inscrits au budget 2022 ; demande à bénéficier de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), mandate Monsieur le 1er Adjoint, pour la suppléance du Maire, pour effectuer les démarches nécessaires aux effets ci-dessus.

**3 – Informations diverses**

Monsieur Boquet, premier adjoint, informe le conseil que la proposition d'achat d'un bien de section au coureau par un particulier a été majoritairement rejetée par les sectionnaires. Toutefois certains d'entre eux ont proposé une option de vente différente de la proposition originelle. L'acquéreur potentiel a été informé et doit se positionner sur cette offre. En cas d'acceptation une autre consultation devra être lancée.

Monsieur Boquet, premier adjoint, informe le conseil des mesures sanitaires prises par la préfecture suite au rebond de l'épidémie de Covid 19 : troisième dose de vaccination élargie, port du masque en intérieur, et mesures barrières à respecter. Toutes les manifestations organisées devront vérifier le passe sanitaire.

Monsieur Boquet, premier adjoint, présente le document Evolis qui rappelle les conditions d'application de la taxe incitative sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEOMi).

Monsieur Boquet, premier adjoint, présente le rapport de contrôle établi par la SAUR des points de défense incendie de la commune. Ce rapport n'appelle pas de commentaires particuliers.

Monsieur Xavier Devaux présente au conseil le Rapport 2020 du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de la Creuse portant sur le Prix et la Qualité du Service (RPOQS). Ce document est accessible au public en mairie.

Rénovation du bloc Mairie/école : Un RDV avec la maîtrise d'œuvre « Ascaudit » est prévu le 2 décembre.

La décoration des sapins de Noël est prévue le lundi 29 novembre, un appel est fait aux volontaires. Le rendez-vous est à 13h30 devant la mairie.

Suite à la demande de l'UFOLEP, le conseil municipal souhaite que la commune organise comme l'an dernier la course pédestre du « Gué des buis » en 2022.

La présentation de l'Atlas de la Biodiversité Communale à la population se fera le samedi 18 décembre à 14h30 à la salle polyvalente. Monsieur Xavier Devaux considérant l'intérêt du travail réalisé sur cet atlas demande à ce que le conseil municipal s'approprie le document et le fasse vivre à l'avenir.

Plus personne ne souhaitant intervenir, le conseil municipal est déclaré clos à 21h45.